



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris

94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02

☎ 01.55.80.66.43

☎ 01 55 80 66 49

@: <http://www.fo-dgfi-sd.fr/075/>

✉: fo.drifip75@dgfi.finances.gouv.fr

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 27 NOVEMBRE 2023
DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP 75

Madame la Présidente,

Une fois de plus, ce CSAL est encore consacré à des fusions de services que vous ordonnez au nom de la poursuite du chantier du Nouveau réseau de proximité (NRP) et des injonctions dictées par le nouveau Cadre d'objectifs et de moyens (COM).

Une fois de plus, pour FO -DGFIP, même constat et même condamnation.

Pour FO DGFIP, les suppressions d'emplois cumulées depuis plusieurs années mettent en péril les services de notre administration et conduisent aux fusions de SIP, de SIE, de PCE et de PCRП que vous nous présentez comme inéluctables.

Les réorganisations qui nous sont présentées aujourd'hui obéissent à la même logique. Ces réorganisations constituent pour l'administration un moyen à peu de frais d'adapter l'organisation des structures et des services aux suppressions d'emplois qui sont permanentes et massives depuis plusieurs années.

La direction locale poursuit sa logique de fusion et de regroupement de services en mettant en avant la notion de taille critique des services. Pour l'administration, la création de structures de plus grande taille doit permettre d'introduire plus de souplesse dans la gestion des absences et doit favoriser la mutualisation et la polyvalence au sein de ces structures.

FO-DGFIP s'oppose à cette recherche de rationalisation de l'organisation du travail. Comme nous venons de le dire, du fait des suppressions d'emplois, les agents subissent un bouleversement des méthodes de travail et une augmentation de leur charge de travail.

En examinant les différentes fiches qui composent les documents de travail, les mêmes tendances se dégagent :

- une organisation du travail par missions et non plus par portefeuilles qui se développe et qui devient la norme
- une organisation par pôles ou cellules (transverse, relations aux usagers, expertise, contentieux, recouvrement...)
- une gestion au fil de l'eau du travail (exploitation de listes) avec des équipes pouvant venir en renfort en cas de pics d'activité.

- Un décloisonnement des services rendu possible pour permettre une polyvalence et une mutualisation plus importantes au sein des équipes de travail.

- une industrialisation des missions et une taylorisation des tâches

Autre point important qui impacte et structure les nouvelles formes d'organisation des services : le développement du télétravail et du travail à distance.

Pour FO DGFIP, avec ce découpage des services en missions ou métiers, avec la dématérialisation et le tout numérique qui se développent et qui engendrent de plus en plus de tâches « télé-travaillables », tout est prêt pour relocaliser des missions au sein de pôles nationaux ou interrégionaux, privatiser certaines missions ou les abandonner et ainsi liquider le réseau de proximité de la DGFIP et vider Paris de ses agents.

FO DGFIP 75 reste déterminé à combattre toutes ces restructurations qui sont dévastatrices pour le service public et qui dégradent les conditions de vie au travail des agents. Les extraits des DUERP des différents services concernés par les fusions témoignent de cette souffrance au travail. Les agents sont déboussolés, inquiets, angoissés face à ces réformes qui ne s'arrêtent jamais. Tous évoquent le manque d'agents pour effectuer correctement les tâches.

Le projet de réaménagement du site du 17ème, conséquence de la mise en place du NRP, projet qui concerne plusieurs services va une nouvelle fois impacter la vie quotidienne des agents (allongement des temps de transport domicile-travail, déménagement sur un nouveau site pas facile d'accès, nouvelles méthodes de travail...)

Les nouvelles formes de management, plus musclées et plus rapprochées des agents, inspirées du privé, se mettent en place de façon insidieuse (Attribution de listes à traiter au fil de l'eau, indicateurs de performance, plannings d'équipes, pilotage ...) Même les cadres B sont invités à jouer les surveillants. La caporalisation des encadrants est bien en marche.

C'est bien une nouvelle doctrine qui s'impose à la DGFIP basée sur la recherche de la performance ou de l'efficacité, l'accélération des cadences, la priorité donnée à la quantité plutôt qu'à la qualité. Il s'agit de faire plus avec moins.

Concernant les Ponts naturels 2024 :

La position de FO-DGFIP sur la question des ponts naturels n'a pas changée. Nous continuons de revendiquer une consultation de tous les agents de la DRFIP Paris quant au choix des différentes dates susceptibles d'être retenues.

En complément de l'autorisation accordée par le ministre, nous vous demandons, d'accorder à minima, une autorisation d'absence exceptionnelle locale à tous les agents de la DRFIP en reconnaissance des efforts accomplis pour s'adapter aux multiples changements intervenus dans notre administration.

En 2024, 2 ponts naturels sont susceptibles d'être accordés, le vendredi 10 mai 2024 et le vendredi 16 août 2024.

Vous proposez d'accorder ces 2 dates.

Cependant votre générosité est amoindrie par les conditions de présence que vous imposez sur les lundi 6, mardi 7 et lundi 13 mai, en mettant l'accent sur les nécessités de service.

Nous vous laissons la responsabilité de votre choix d'imposer ces conditions de pont naturel et nous ne prendrons pas part au vote sur cette question.

Concernant le projet de réorganisation de la division paye en 2024

Le projet d'organisation que vous nous présentez vient tenter de recoller les morceaux , après le découpage en tranches des assignations de payes organisé par la DG depuis déjà plusieurs années.

De nombreuses directions locales ont été impactées par ce vaste plan national de relocalisation des services de paye.

Pour l'administration, ces transferts de missions sont guidés par la nécessité de gagner en productivité (relocalisations de missions, regroupement de SLR, recentralisation des assignations par ministère...).

Pour FO-DGFIP , ces gains de productivité n'ont que deux origines : les suppressions d'emplois et les conditions de travail de plus en plus dégradées pour les agents.

Pour FO-DGFIP , l'avenir même du SLR 75 est posé.

Nous savons par expérience qu'une fusion de services (sur Paris, la fusion des 2 SLR actuels) se traduit toujours par des suppressions massives d'emplois à terme.

Concernant le bilan de la campagne d'entretien professionnel 2023 :

A la lecture des statistiques présentes dans les documents de travail, un constat s'impose : la diminution importante (50,62 %) du nombre de recours hiérarchiques en 2023 par rapport à 2022. Vous semblez vous réjouir de ce constat dans vos documents de travail.

Pour FO-DGFIP, ce pourcentage illustre bien au contraire l'insatisfaction que l'on rencontre chez les agents face à l'absence de reconnaissance de leur travail.

Les agents dans les services, à qui la direction demande des efforts d'adaptation pour faire face aux restructurations incessantes, à qui la direction demande d'effectuer leurs missions dans des conditions de plus en plus dégradées, ne reçoivent plus aucun signe d'encouragement : absence de perspectives d'évolution de carrière, gel des rémunérations, promotions de plus en plus réduites.

Tout ce qui concerne les agents est placé sous le signe de la rigueur budgétaire.

Désormais, tout est à craindre avec la mise en place de l'application interministérielle ESTEVE, qui introduit le rôle prépondérant du supérieur hiérarchique direct, qui introduit de nouveaux critères d'évaluation tels que la capacité à s'adapter aux changements, qui réduit le rôle du cadre A à sa fonction managériale au détriment de son soutien technique.

Pour FO-DGFIP, le fait d'avoir rapproché l'évaluateur et l'autorité hiérarchique des agents n'offre que peu de perspectives à ces derniers. L'évaluation en définitive se passe au sein du service, en vase clos, dans un panier de crabes, dans certains cas....

Quant aux recours en CAP nationale qui se déroulent en ce moment, l'administration se montre inflexible dans son analyse des dossiers de recours à tel point que les élus de la CAPN catégorie B ont quitté jeudi dernier 23 novembre la séance de recours contre l'évaluation. Les élus dénoncent dans leur communiqué « l'approche technocratique, comptable et déshumanisée de l'administration dans l'analyse des recours ».

C'est pour toutes ces raisons que FO-DGFIP continue d'exiger :

- Arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement de fonctionnaires titulaires sous statut !**
- Abandon immédiat du NRP !**
- Non aux délocalisations des services !**
- Non aux transferts d'emplois !**
- Maintien de tous les emplois sur Paris !**
- Maintien de tous les services de pleine compétence !**
- Non à la dévalorisation des missions et des métiers !**